

PROGRAMME INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN LECTURE SCOLAIRE (PIRLS) 2026 MISE À L'ESSAI

DEMANDE DE CODEUSES ET DE CODEURS ET DE CHEFS D'ÉQUIPE

Séance de codage en présentiel, Halifax (Nouvelle-Écosse) Du 6 au 16 mai 2025

Le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) est une évaluation internationale menée tous les cinq ans qui dégage les tendances en matière de rendement en lecture des élèves, ainsi que les politiques et les pratiques concernant la littératie. Le PIRLS cible les élèves de 4^e année, dont l'âge moyen au moment du test est d'au moins 9,5 ans. Il est réalisé sous l'égide de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE), un consortium d'instituts de recherche répartis dans 60 pays. Au Canada, environ 3 500 élèves de 90 écoles prennent part à la mise à l'essai du PIRLS 2026, qui sera déployée au printemps 2025.

Le codage de la mise à l'essai du PIRLS 2026 sera effectué en présentiel, à Halifax, Nouvelle-Écosse, du 12 au 16 mai 2025. Les chefs de codage et les chefs d'équipe se réuniront le 6 mai, avant la séance de codage pour suivre une formation (voir les dates dans le tableau ci-dessous). Les chefs d'équipe seront responsables de former les codeuses et codeurs et de les aider tout au long de la séance de codage. Ils travailleront également en étroite collaboration avec les chefs de codage et les autres chefs d'équipe.

Environ 30 codeuses et codeurs et jusqu'à 4 chefs d'équipe (francophones, anglophones ou bilingues) seront recrutés pour la séance, certaines personnes participantes provenant des ministères responsables de l'éducation des quatre coins du pays. Des postes de codeuses et codeurs et de chefs d'équipe seront aussi à pourvoir dans la **région d'Halifax**.

Les candidates et candidats potentiels sont invités à décrire leurs qualifications et leur expérience au moyen du formulaire électronique disponible à https://www.surveymonkey.ca/r/PIRLS2025?lang=fr. Toutes les candidatures seront examinées.

Les candidates et les candidats doivent :

- avoir une formation en enseignement de la lecture au groupe d'âge cible (4^e année);
- être enseignantes ou enseignants, suppléantes ou suppléants, ou enseignantes ou enseignantes ou enseignants à la retraite, ou encore être étudiantes-maîtres ou étudiants-maîtres;

- connaître les programmes d'études provinciaux en lecture du groupe d'âge cible (4^e année);
- avoir participé au codage des cycles précédents du PIRLS, d'autres évaluations internationales ou d'évaluations provinciales/territoriales (applicable aux postes de chefs d'équipe seulement);
- être disponibles pendant toute la durée de la séance de codage.

Le bilinguisme et une expérience préalable en codage de réponses d'élèves sont considérés comme des atouts pour les codeuses et codeurs.

Les codeuses et codeurs et les chefs d'équipe recevront une formation et effectueront leurs tâches aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous. L'affectation des codeuses et codeurs et des chefs d'équipe a été déterminée en fonction des exigences de codage du PIRLS. Le nombre maximal de jours de travail prévu est présenté ci-dessous. Les heures de travail prévues sont de 8 h 30 à 16 h 30, heure avancée de l'Atlantique.

Mise à l'essai du PIRLS 2026 –	Du 6 au 9 mai 2025
Formation des chefs d'équipe	Contrat jusqu'à 4 jours
Mise à l'essai du PIRLS 2026 –	Du 12 au 16 mai 2025
Codage	Contrat jusqu'à 5 jours

La rémunération des codeuses et codeurs est de 250 \$ par jour (somme comprenant l'indemnité de congé prévue par loi), plus le remboursement des frais divers conformément à la politique. La rémunération des chefs d'équipe est de 300 \$ par jour (somme comprenant l'indemnité de congé prévue par loi), plus le remboursement des frais divers conformément à la politique. Aucune autre dépense (p. ex., les repas, le transport, le stationnement et les frais de garderie) ne sera remboursée.

La date limite pour poser sa candidature est le 30 avril 2025. Le CMEC remercie toutes les candidates et tous les candidates de leur intérêt. Seules les personnes retenues seront informées du statut de leur demande.